



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX et le **DIX-HUIT** du mois de **MAI** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **DOUZE MAI 2022**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY – M. Jean-Marie ABADIE – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS –
Mme Martine DEDIEU – M. Grégory RENDÉ – Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE –
M. Amine BENALIA BROUCH – Mme Marylène HENAULT – M. Guillaume LAUSSU – Mme Martine ERIDIA –
Mme Martine LABARCHEDE – M. Julien RELAUX – Mme Florence PEYSALLE –
Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI – M. Yves LOUMÉ – M. Philippe CASTEL – M. Pascal LAVIGNE –
M. Serge POMAREZ – Mme Gloria DORVAL – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Jean SOUBLIN –
M. Gérard LE BAIL – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Albert AUZEMERY – M. Philippe LAFFITTE –
Mme Chantal FRAYSSE – M. Hervé DARRIGADE – Mme Caroline JAY – M. Christian CARRERE –
M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – Mme Martine GAY – M. Alain GODOT – Mme Christine BEYRIS –
M. André HUMEAU – Mme Catherine RABA – M. Christian BERTHOUX – M. Henri BEDAT –
Mme Christelle LALANNE – M. Alain BERGERAS – Mme Corinne LAPORTE – M. Philippe DELMON –
M. Bernard LANGOUANERE – M. Hikmat CHAHINE – M. Alain DUBOURDIEU – M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

M. Pascal DAGES
Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON
M. Alexis ARRAS
M. Vincent MORA
Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU
M. Pierre STETIN
M. Jean LAVIELLE
Mme Catherine FAVARD
M. Pascal VILATON

Donne pouvoir à :

Mme Martine DEDIEU
Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE
M. Julien RELAUX
M. Amine BENALIA-BROUCH
Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI
M. Yves LOUMÉ
M. André HUMEAU
Mme Sylvie PÉDUCASSE
M. Henri BEDAT

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. Pascal DAGES – Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON – M. Alexis ARRAS – M. Vincent MORA –
Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU – M. Pierre STETIN – M. Jean LAVIELLE –
Mme Catherine FAVARD – M. Laurent LAFOURCADE – M. Pascal VILATON.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POLITIQUE DE LA VILLE - ASSOCIATION UFOLEP 40.**

Monsieur le Président expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-6,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax en vigueur et la compétence obligatoire « Politique de la Ville »,

La Politique de la ville à travers le partenariat État-Agglomération du Grand Dax, vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers, améliorer les conditions de vie de leurs habitants et favoriser l'accès aux droits.

Considérant les demandes de subventions déposées par l'Association Union Française Œuvres Laiques d'Education Physique des Landes (UFOLEP 40), dans le cadre de l'appel à projets 2022 « Politique de la ville », lancé le 12/10/2021 et pour lequel les dossiers devaient être transmis pour le 10/12/2021,

Les projets présentés par l'association portent sur les thématiques de :

- « Formations aux gestes de premiers secours », afin de permettre aux résidents des quartiers prioritaires de la ville d'avoir accès gratuitement à une formation aux techniques d'assistance de premier secours.
- « Santé au féminin », pour que les femmes des quartiers prioritaires de la ville puissent accéder à une pratique sportive adaptée et de s'approprier des thématiques de santé.

Considérant que le versement des subventions est conditionné à la signature au préalable d'un contrat d'engagement républicain, qui comprend 7 engagements : respect des lois de la République, liberté de conscience, liberté des membres de l'association, égalité et non-discrimination, fraternité et prévention de la violence, respect de la dignité de la personne, humaine, et respect des symboles de la république.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

Article 1 : APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'Association UFOLEP 40, au titre de l'année 2022, pour mener ses actions « Formations aux gestes de premiers secours » et « Santé au féminin » pour un montant total de 3 850€ (trois mille huit cent cinquante euros).

Article 2 : DECIDE de verser la subvention à l'UFOLEP 40 qui encadre ces projets, pour un montant total maximum de 3 850€ (trois mille huit cent cinquante euros).

Les crédits sont inscrits au budget Politique de la ville 2022 à l'article 6574.

L'association UFOLEP 40 est immatriculée au numéro SIRET 490 033 552 00038, son siège est situé 91 impasse Joliot Curie, 40280 SAINT-PIERRE-DU-MONT.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 18 mai 2022

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.